MODIFICATIONS DE MELUSINE LIVE ENTRE LES VERSIONS 2022.00 ET 2024.00

La version 2024.00, que vous trouverez en téléchargement, apporte les modifications décrites ci-après. Si vous possédez déjà une version dont le numéro est supérieur à 2022.00, il est possible que vous ayez déjà certaines de ces modifications.

Précision de la spécificité des taxis parisiens dans les tarifs.

Dans l'onglet « Tarif » des « Constantes », il a été ajouté une case à cocher permettant de préciser s'il s'agit d'un tarif de taxi parisien. Si cette case est cochée, lors de la saisie d'un transport utilisant ce tarif, le logiciel pré-cochera le tarif A sans s'occuper du jour de la semaine ni de l'heure du transport.

Ajout de spécialités dans la liste des spécialités des prescripteurs.

La liste des spécialités des prescripteurs ne contenait que les spécialités des professions médicales de type « Prescripteur ».

Nous avons complété cette liste avec toutes les spécialités des professions médicales car, dans le cas de transports en rapport avec une orthèse, le prescripteur du transport peut être d'une profession médicale qui n'appartient pas au type « Prescripteur ».

Nous avons ajouté une colonne à la liste des spécialités pour préciser le type de chaque spécialité.

ATTENTION : Il appartient à l'utilisateur du logiciel Mélusine de savoir si la spécialité choisie a bien le droit de prescrire un transport.

> Ajout de la raison sociale du prescripteur.

Lors de la saisie d'une facture, dans l'onglet « Prescription », il a été ajouté une zone pour la raison sociale du prescripteur. Cette zone permet de mettre le nom de l'hôpital, alors que la zone nom du prescripteur contient le nom du chirurgien.

En effet, lorsqu'on met un numéro de RPPS, celui-ci correspond au chirurgien et non pas à l'hôpital, alors que le numéro de prescripteur correspond au numéro FINESS de l'hôpital. Par conséquent, quand le prescripteur est un chirurgien d'un hôpital, il faut mettre le numéro FINESS de l'hôpital dans le numéro de prescripteur et le numéro RPPS du chirurgien dans la zone RPPS. Il parait donc logique de saisir aussi le nom du chirurgien et le nom de l'hôpital.

> Possibilité de mettre le numéro de la carte de télépéage.

Lors de la saisie d'une facture, dans le transport, on avait une case à cocher « Télépéage », qui permettait de faire apparaître cette mention sur la facture. Cette case a été supprimée.

Maintenant, dans l'onglet tarification, à droite du montant du péage, on peut saisir un libellé qui s'affichera sur la facture. On peut y mettre ce que l'on veut comme le numéro de la carte de télépéage si cette information est demandée par la CPAM, par exemple.

Cette zone peut être préaffichée automatiquement par le logiciel, avec le libellé contenu de la zone « Libellé télépéage » qui est dans l'onglet « Entreprise » des « Constantes ». Ce préaffichage ne se fait que lorsqu'on met un montant de péage et seulement si l'option « Voulez-vous faire apparaître le télépéage sur la facture » de l'onglet « Forfaits » des « Constantes » est à « Oui ».

> Possibilité d'accéder au site annuaire.santé.fr à partir de la prescription.

Lors de la saisie d'une facture, dans l'onglet « Prescription », il a été ajouté une icône à droite du nom du prescripteur, représentant le symbole d'internet, qui permet d'accéder au site annuaire.sante.fr.

Sur ce site, en saisissant le nom du professionnel de santé et la ville dans laquelle il exerce, on obtient les professionnels de santé correspondants dans une liste à gauche de l'écran, puis en choisissant celui que l'on veut, on obtient quelques informations le concernant, dont son numéro RPPS.

Suppression de la limitation à 8 transports par facture.

Les CPAM avaient demandé à limiter le nombre de trajets par facture à 16. Notre logiciel limitait donc le nombre de transports à 8 par facture car un aller-retour compte pour deux trajets. Cette limite était paramétrable dans le logiciel.

Les CPAM ayant supprimé cette limite, le paramétrage a été supprimé du logiciel et la limite est revenue à 18 transports par facture.

ATTENTION : Si on a l'option SEFi, cette limite est de 10 transports par facture, ou même 5 transports par facture dans le cas de transports en TPMR.

> Possibilité d'avoir des taux de remise différents sur différents trajets de la facture.

Dans les versions précédentes, on ne pouvait avoir qu'un seul taux de remise pour tous les trajets d'une même facture. Maintenant, il est possible d'avoir des taux différents sur les trajets d'une même facture, toutefois, si c'est le cas, le taux de remise ne sera pas mentionné sur la facture, seul le montant total de la remise sera mentionné sur la facture.

Afin de pouvoir mettre un taux de remise différent sur l'aller et le retour d'un même transport, il a été ajouté une zone dans l'onglet « Tarification » et dans la partie haute de l'onglet « Transport série » de la saisie de la facture, ce qui permet de mettre un taux de remise Aller et un taux de remise Retour.

Possibilité de mettre l'adresse du client dans les adresses du transport.

A la création d'une nouvelle facture, dans l'onglet « Transport », le logiciel affiche l'adresse du client dans l'adresse de départ de l'aller et dans l'adresse d'arrivée du retour. Ces informations peuvent être modifiées.

Lors de la consultation d'une facture provisoire, dans l'onglet « Transport », si on clique sur la nouvelle icône, symbolisée par deux fiches superposées, située à droite de la ville de départ de l'allée ou située à droite de la ville d'arrivée du retour, le logiciel met l'adresse du client dans ces deux adresses du transport.

> Possibilité de trier la liste des impayés par date de facture.

L'édition des impayés était obligatoirement triée par ordre alphabétique des clients, maintenant, le logiciel propose de trier cette liste soit par ordre alphabétique des clients soit par ordre de date des factures.

> Possibilité d'afficher les écrans avec des caractères plus gros.

Si la définition de l'écran, utilisée pour afficher les fenêtres du logiciel, est très élevée, les caractères sont écrits très petits. Nous avons ajouté une notion de zoom pour écrire les caractères plus gros. Un zoom à 100% ne modifie pas l'affichage, si on veut grossir les caractères, il faut augmenter la valeur du zoom.

Pour modifier la valeur du zoom, il faut aller dans le menu « Utilitaires », puis choisir l'option « Changement de zoom ».

Modification de la sélection sur les listes dans lesquelles on peut sélectionner plusieurs lignes.

Sur les fenêtres contenant un tableau dans lequel on pouvait sélectionner plusieurs lignes en faisant apparaître une coche rouge dans la première colonne ou dans la dernière colonne (saisie des règlements, Suppression de codes...), la sélection se fait maintenant sur le principe de fonctionnement courant des logiciels.

Pour sélectionner plusieurs lignes, il faut maintenir la touche Ctrl enfoncée tout en cliquant sur les lignes à sélectionner les unes après les autres.

Si les lignes à sélectionner se suivent, on peut cliquer sur la première ligne puis, en maintenant la touche Shift (majuscule) enfoncée, on clique sur la dernière ligne, toutes les lignes situées entre les deux sont sélectionnées. On peut aussi cliquer sur la première ligne et glisser jusqu'à la dernière ligne en maintenant le clic enfoncé.

Si on clique sur une ligne sans touche enfoncée, la ligne en question est sélectionnée, mais toutes les autres lignes déjà sélectionnées sont désélectionnées.

Pour désélectionner une ligne sans toutes les désélectionner, il faut maintenir la touche Ctrl enfoncée en cliquant sur la ligne à désélectionner.

Possibilité d'imprimer un bordereau de télétransmission à partir du journal de transmission.

Le bordereau de télétransmission correspondant à un lot de transmission peut être imprimé au moment de l'envoi du lot. Si on veut imprimer le bordereau de télétransmission après l'envoi du lot, il fallait connaître le numéro du fichier et aller dans le menu « Télétransmission », « Editer un bordereau de transmission déjà transmis ».

Maintenant, on peut aussi imprimer le bordereau de télétransmission à partir du journal de transmission (menu « Télétransmission », « Voir le journal de transmission »), en mettant le curseur sur la ligne du lot concerné puis en cliquant sur l'icône représentant une imprimante, situé en bas de l'écran.

> Possibilité de faire un aperçu du bordereau de télétransmission.

Lorsqu'on demande l'impression d'un bordereau de télétransmission, le logiciel propose le choix entre imprimer le bordereau ou en avoir un aperçu écran.

A partir de l'aperçu, il est possible de faire une exportation vers un fichier PDF, ce qui donne, maintenant, la possibilité d'avoir le bordereau de télétransmission dans un fichier PDF.

> Modification de l'appel à ViaMichelin.

Suite à des modifications du site ViaMichelin, les appels à ce site que l'on peut faire lors de la saisie des transports ne fonctionnaient plus. Nous avons apporté les modifications nécessaires de façon à ce que l'appel au site ViaMichelin marche à nouveau.

> Ajout du code lieu dans le client.

Lors de la saisie d'une facture, dans l'onglet client, il a été ajouté une zone code lieu. Cette zone permet de conserver la commune du client avec le code INSEE de la commune, de façon à ce que ces informations puissent être proposées automatiquement dans l'onglet transport.

Cette zone est renseignée automatiquement par le logiciel si elle est vide lorsqu'on saisit le premier transport du client. Elle est ensuite proposée comme adresse de départ lors des transports suivant du même client.

> Nouveau système de télétransmission B2 et SCOR.

La télétransmission B2 (et SCOR pour les taxis utilisant SEFi) se fait par l'envoi d'un mail. Jusqu'à maintenant, l'envoi du mail était fait à partir du logiciel Mélusine Taxi Live avec une adresse mail spécifique à chaque utilisateur du logiciel, qui devait être paramétrée dans les constantes du logiciel. Ce système pose de plus en plus de problème du fait des protections de plus en plus compliquées des fournisseurs d'adresses mail.

Nous avons modifié le logiciel de façon à ce qu'il dépose la télétransmission sur une plateforme internet, sur laquelle est installé un logiciel qui reprend les télétransmissions et les envoie aux organismes. Ce système nous permet de gérer une seule adresse mail dont nous sommes propriétaire.

Le basculement de l'ancien système vers le nouveau se fait progressivement. Lorsqu'un utilisateur de Mélusine Taxi Live a un problème de télétransmission, nous le basculons sur le nouveau système.

> Ajout de la liste des proportions de transports effectués en simultanés

Dans le menu « Editions » il y a un nouveau point permettant d'avoir des listes concernant les transports simultanés.

La liste détail permet d'avoir une liste de tous les transports simultanés effectués sur la période choisie, avec le nombre de personnes transportées pour chaque transport.

La liste répartition permet d'avoir le nombre et le total des transports par nombre de personnes.

> Possibilité d'utiliser les codes acte TXA, TXB, TXC, TXD, et TXF.

Certains départements demandent de ne pas utiliser le code acte TXI, mais de mettre TXA pour un trajet en A, TXB pour un trajet en B, TXC pour un trajet en C, TXD pour un trajet en D et TXF pour un minimum de perception ou un forfait local, dans la télétransmission.

Pour que le logiciel mette ces codes actes dans la télétransmission en B2, il faut mettre TXZ dans le « Code prestation » dans l'onglet « Télétransmission » des « Constantes ».

Mais, dans ce cas, si deux tarifs (A et B par exemple pour un trajet à cheval sur 7h ou 19h) sont cochés, le logiciel mettra le code acte du premier tarif rencontré (A dans notre exemple).

Si SEFi est activé dans le logiciel, les factures envoyées en FEL auront toujours le code acte TXI même si on a TXZ dans les constantes.

Après renseignement auprès du GIE Sésam Vitale, les codes acte TXA, TXB, TXC, TXD et TXF ne sont pas prévus dans la norme et ne devraient donc pas être utilisés. Ils sont interdits et donc refusés en FEL (SEFi), mais ils ne posent pas de problème (pour l'instant) dans une télétransmission en B2.

> Mise à jour de l'adresse des organismes primaires.

Dans l'onglet « Client » de la facture, il a été ajouté un bouton à droite de l'adresse de l'organisme. Ce bouton permet de mettre dans l'adresse de l'organisme affichée à l'écran celle du même organisme, contenue dans le fichier des organismes livré avec le logiciel.

En effet, lorsque les adresses des organismes sont modifiées dans le fichier des organismes fourni par le GIE SESAM Vitale que l'on livre avec les mises à jour du logiciel, ces adresses ne sont pas automatiquement modifiées dans le logiciel. Ce bouton permet de reporter l'adresse modifiée dans le logiciel.

> Affichage du mode de transmission dans la liste de choix des factures.

Quand on veut consulter ou modifier une facture, on peut demander la liste des factures existantes pour choisir celle qu'on veut consulter ou modifier.

Il a été ajouté une colonne à cette liste qui contient le mode de transmission de la facture (B2, FEL ou manuel) quand celle-ci est télétransmise. Cette colonne est vide pour les factures provisoires et pour les factures définitives qui ne sont pas encore télétransmises.

Affichage de l'état d'une facture.

En haut à droite de l'onglet « Facture », lors de la saisie ou consultation d'une facture, il a été ajouté un encadré intitulé « Etat facture ». Ce cadre contient trois informations.

- Si la facture a été envoyée. Dans ce cas, le mode d'envoi est précisé (B2, FEL ou manuel).
- Si la facture est réglée.
- Si la facture a été annulée par un avoir.

> Adaptation du logiciel à la convention taxi de 2025 pour les transports partagés.

Dans l'onglet « Transp. Simult. » des Constantes, il a été ajouté une ligne permettant de saisir le taux d'abattement qui doit être pratiqué dans le cas d'un transport simultané pendant lequel un client a été transporté seul pendant plus de 30 Km.

Dans l'onglet « Tarification » de la facture, il a été ajouté une ligne dans l'aller et une ligne dans le retour, permettant de dire lorsqu'on doit appliquer le taux de transport simultané pour une personne ayant fait plus de 30 Km seule.

Dans l'onglet « Prescription » de la facture, il a été ajouté, une ligne permettant de dire si le client a refusé le transport partagé alors que celui-ci lui a été proposé.

La mention du transport partagé, refusé par le client, a aussi été ajoutée sur les factures imprimées.

Mise à jour de la liste des organismes primaires.

La liste des organismes primaires fournie avec le logiciel est mise à jour au fur et à mesure que la sécurité sociale sort une nouvelle version de la table des organismes. Dans la version 2024.00 de Mélusine Taxi Live, la liste des organismes primaires correspond à la version 3.70 de la table des organismes fournie par la sécurité sociale.

Correction d'erreur.

Outre ces modifications concernant le fonctionnement du logiciel, il a été apporté toutes les corrections d'erreurs qui nous ont été signalées par les utilisateurs.

Depuis la version 2022.00 le logiciel Mélusine Taxi Live est certifié pour les requêtes SEFi. Pour l'utilisation des services SEFi, il faut se reporter au document « Utilisation de SEFi dans le logiciel Mélusine Taxi Live ».

SEFi n'étant, pour l'instant, pas généralisé, il ne peut être utilisé qu'en test avec quelques CPAM. Pour les utilisateurs du logiciel Mélusine Taxi Live qui ne participent pas à ces tests, le logiciel possède quelques fonctions qui ne seront actives que lorsque SEFi taxi sera activé. Ces points de menu sont, dans ce cas, grisés et non utilisables.

Les évolutions du logiciel Mélusine Taxi Live spécifiques à SEFi sont mentionnées ci-après, ces modifications ne concernent que les utilisateurs de Mélusine Taxi Live qui ont l'option SEFi.

> Aperçu écran des bordereaux de lot de FEL.

Dans l'onglet journal des télétransmissions de documents SCOR, si la ligne en cours de sélection correspond à un lot de FEL (numéro de lot supérieur à 500), l'icône représentant une loupe, située en bas de l'écran, permet d'avoir un aperçu écran du bordereau de transmission du lot SEFi.

Epuration des données de SCOR.

La possibilité de faire une épuration des données d'envoi SCOR qui était dans l'onglet « Statut » de la télétransmission SCOR a été supprimée. En effet, maintenant, cette épuration se fait automatiquement pour toutes les données SCOR de plus de trois mois afin de ne pas occuper trop de place sur le disque de l'ordinateur.

> Possibilité de faire SEFi taxi avec la MSA.

Le logiciel a été modifié de façon à pouvoir faire des factures taxi en SEFi avec la MSA, pour les départements dans lesquels la MSA lance les tests SEFi pour les taxis.

> Possibilité de faire SEFi taxi pour les assurés du régime local Alsace-Moselle.

Le logiciel a été modifié de façon à pouvoir faire des factures taxi en SEFi pour les assurés du régime local Alsace-Moselle.

> Possibilité de prendre un document PDF existant au lieu de numériser un document.

Dans la fenêtre de numérisation des documents, il fallait absolument numériser les documents en utilisant un scanner. Maintenant, il est possible de rattacher à la facture, un document au format PDF, qui a été numérisé précédemment en utilisant la nouvelle icône située juste en dessous de l'icône de numérisation.

Le document sera quand même affiché, et l'utilisateur devra valider sa lisibilité pour pouvoir le rattacher à la facture.

Toutefois, le document PDF doit être dans une version au moins 1.4 du format PDF.